

Aménagement commercial

Extrait de décision

Réunie le 27 janvier 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a accordé à la SA COOP ATLANTIQUE l'autorisation de créer un ensemble commercial composé d'un supermarché SUPER U de 2 247 m², par transfert et extension sur le site du magasin actuel, et de deux boutiques de 113 m² sur la commune de Saint Martial d'Albarède,

Le texte de la décision est affiché pendant un mois à la mairie de Saint Martial d'Albarède